

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/61  
1<sup>er</sup> décembre 1999

(99-5257)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

## SÉNÉGAL

### Déclaration de M. Khalifa Ababacar Sall Ministre du commerce et de l'artisanat

Permettez-moi, avant tout, d'exprimer, au nom de S.E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, du gouvernement sénégalais, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, notre profonde gratitude et notre reconnaissance pour l'accueil chaleureux et l'attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville de Seattle.

C'est un réel motif de satisfaction, pour nous Sénégalais, que les présentes assises de l'Organisation mondiale du commerce se déroulent aux États-Unis d'Amérique, un grand pays ami du Sénégal, attaché à l'Afrique par des liens historiques qui ont généré des relations de coopération exemplaires, basées sur des intérêts mutuels et une solidarité active.

Les États-Unis ont prouvé au reste du monde les vertus de la "diplomatie commerciale", caractérisée par des échanges de biens et de services, mais surtout par un attachement aux principes du système commercial multilatéral.

Vous me permettez, également, de saisir cette opportunité pour adresser nos chaleureuses félicitations à M. Mike Moore porté à la tête de notre Organisation depuis quelques mois.

Ces félicitations s'adressent aussi aux Directeurs généraux adjoints nouvellement désignés.

À Genève, en mai 1998, la célébration du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral et la tenue de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC avaient été l'occasion pour nous de:

- réaffirmer le rôle de plus en plus important du commerce dans le développement des pays et le rapprochement des peuples;
- souligner la nécessité de la levée des entraves aux échanges;
- déplorer la marginalisation de la plupart des pays en développement;
- exprimer le besoin d'équilibre, d'équité et de justice dans la prise en compte des intérêts de tous les Membres de l'OMC.

Pour ma part, je voudrais aujourd'hui insister sur certains faits récents qui confirment que la mise en œuvre des Accords de l'OMC doit demeurer notre préoccupation prioritaire.

En dépit des immenses efforts d'assainissement de l'environnement national entrepris dans la quasi-totalité des pays, la part de l'Afrique dans le commerce mondial a régressé pour se situer à moins de 3 pour cent.

De même, la part des pays en développement dans le commerce mondial, en 1998, a baissé pour la première fois depuis plus d'une décennie.

Il s'y ajoute que, de 1995 à nos jours, les pays en développement en général, les pays africains en particulier, ont supporté la lourde charge que représente la mise en œuvre des Accords de l'OMC. Ce qui, on ne le soulignera jamais assez, a eu comme conséquence une hausse de leurs importations alors que leurs exportations se heurtent à certains obstacles tels que les crêtes tarifaires, la progressivité des droits de douane, les normes techniques.

Enfin, l'application de certains accords de l'OMC pose encore de nombreuses difficultés à nos pays. Il convient donc de les examiner de manière approfondie en vue d'en éliminer les distorsions et asymétries.

Dans cette perspective, il nous paraît souhaitable de faire prendre en compte nos priorités du moment qui, sans être exhaustives, tournent autour des questions suivantes:

- la prise en compte immédiate des préoccupations liées à la mise en œuvre, préalablement au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales;
- la prorogation des périodes transitoires dont bénéficient les pays en développement dans le cadre des accords sur l'évaluation en douane et sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce;
- l'amélioration de la qualité de la coopération technique et sa prise en charge dans le budget ordinaire de l'OMC;
- l'accroissement des possibilités d'accès aux marchés, de nos principaux partenaires, pour nos biens et services et le renforcement de nos capacités nationales en vue de mieux tirer profit des opportunités offertes par le système commercial multilatéral;
- le développement des ensembles sous-régionaux et régionaux dans la mesure où l'intégration constitue un maillon essentiel susceptible de dynamiser l'esprit d'entreprise et les capacités individuelles.

À ce niveau, il me plaît de souligner que certains de nos pays se sont engagés dans une œuvre gigantesque de construction régionale et sous-régionale.

L'objectif visé, à travers ces initiatives, est de permettre que l'activité économique s'exerce dans un cadre non seulement plus large, mais aussi dans un contexte juridique moderne à l'image de celui que l'Organisation pour l'harmonisation du droit africain des affaires (OHADA) cherche à mettre en place en Afrique de l'Ouest.

Naturellement, la réalisation de ces espaces contribue fortement à la consolidation du système commercial multilatéral.

Dès lors, il serait souhaitable que l'OMC étende à ces ensembles l'attention qu'elle porte aux États qui les composent.

De notre point de vue, partagé par les autres États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, une telle démarche est de nature à amplifier les effets attendus de la coopération technique.

Par ailleurs, notre Conférence doit accorder une attention particulière aux pays les moins avancés dont 33 sur 48 sont africains.

La Communauté internationale devrait donc leur réserver un traitement à la mesure de leur situation en cherchant notamment à leur ouvrir la voie vers un changement réel et positif.

S'agissant de la question de la dette, il y a lieu de noter qu'elle représente en moyenne 4,5 fois la valeur des recettes d'exportation de certains de nos pays.

Si nous voulons que la libéralisation des échanges et le renforcement du cadre multilatéral contribuent à une meilleure insertion des pays en développement dans l'économie mondiale et les échanges internationaux, il faut donc libérer le commerce et le développement du poids de la dette.

Enfin, pour davantage tenir compte de tout ce qui précède, le nouveau cycle des négociations commerciales multilatérales que nous considérons, pour notre part, comme le cycle du développement, devrait alors:

- donner un sens et un contenu réels au principe du traitement spécial et différencié;
- accorder à nos pays un intérêt encore plus grand et une solidarité plus affirmée;
- ouvrir les marchés des pays développés grâce notamment à la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires et des conditionnalités commerciales inappropriées;
- réajuster les intérêts en présence au sein de l'OMC car, comme le disait l'ancien Directeur général, M. Renato Ruggiero "si au cours des 50 dernières années le défi consistait à gérer un monde divisé, le défi qui nous attend consistera à gérer un monde interdépendant, et nos paysages institutionnels et mentaux doivent changer".

Pour tout dire, il nous faut intégrer pleinement les préoccupations de nos opinions publiques qui, déjà affectées par les effets des accords issus du Cycle d'Uruguay, suivent avec beaucoup d'appréhension l'évolution des négociations commerciales multilatérales.

C'est en agissant de la sorte que nous arriverons, assurément, à améliorer l'image de l'OMC auprès de nos populations et à instaurer un dialogue fertile entre l'Organisation et la société civile.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer notre foi dans le système commercial multilatéral en tant que facteur de croissance et de stabilité.

---